



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Convocation le 27 Avril 2023.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Présents : Jean Claude FLACHAT, Jean-Marc DECITRE, Marie-Josèphe SAVEL, Bernard FARA, Michel LEGRAND, Marie-Christine THOLOT, Pierre DURIEU, Sonia FAURE, Jean-Paul DURAND, Marion PAVLIK.

Absents excusés : Elisabeth THOLOT, Henriette MAHOMED-CASSIM, Bruno REY, Justine GENEST.

Secrétaire de séance : Sonia FAURE ;

Le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS AU SEIN DU COLLÈGE ÉLECTORAL :

Le sénat est composé de 348 sénateurs. Ils sont élus par les élus locaux et les parlementaires en deux fois, la moitié du Sénat étant renouvelée tous les trois ans. Le dimanche 24 septembre prochain aura lieu l'élection de la moitié des sénateurs, dont ceux de la Loire.

Il faut donc procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales. L'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Michel LEGRAND et Madame Marie Christine THOLOT, Monsieur Jean-Paul DURAND et Madame Marion PAVLIK. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu la population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2023 de 1082 habitants,

Les listes déposées et enregistrées :

La liste « Ensemble pour La Vallée » est composée par

1. FLACHAT Jean Claude, titulaire
2. SAVEL Marie Josèphe, titulaire
3. DECITRE Jean-Marc, titulaire
4. THOLOT Marie Christine, suppléante
5. FARA Bernard, suppléant
6. FAURE Sonia, suppléante

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 10



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

A obtenu :

- liste « Ensemble pour La Valla » : 10 voix

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste « Ensemble pour La Valla » : 6 sièges dont 3 titulaires et 3 suppléants

QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 17h30.

A LA VALLA EN GIER, le 09 Juin 2023

Le Maire

Jean Claude FLACHAT

Le Secrétaire de Séance

Sonia FAURE

Affiché le 06 Octobre 2023 et mis sur en ligne sur <http://www.la-valla-en-gier.fr/>